

Mineure en anthropologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-050-4-0

CYCLE 1^{er} cycle

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

COTE R MINIMALE 20,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Jorge Pantaleon 514 343-6111, poste 5999

Manon Belleau 514 343-6111 poste 1297
manon.belleau@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

La mineure en anthropologie aborde sommairement les quatre sous-divisions de la discipline :

- l'archéologie
- l'ethnologie
- l'anthropologie linguistique
- la bioanthropologie

Combiné à deux mineures ou une majeure, ce programme permet l'obtention d'un baccalauréat par cumul de programmes.

Objectifs

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

Forces

- Une collection d'objets ethnographiques comptant près de 3 000 pièces, datant du début du 20^e siècle à nos jours.
- Une vie associative dynamique.
- Des films, des discussions, des débats et un colloque annuel en anthropologie pour enrichir votre formation.
- Une formation interdisciplinaire sur le comportement humain, intégrant l'héritage évolutif commun de l'humanité et la variabilité culturelle.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- ANTHROPOLOGUE

- ARCHÉOLOGUE
- ETHNOLOGUE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mars 2019

Hiver

- **Hiver 2019:** Du 15 août 2018 au 1^{er} décembre 2018

Structure du programme (1-050-4-0)

Version 08 (A05)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Bloc 71A Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0J	ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0J
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0	ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0J	ANT 3060	Pouvoir et culture populaire en Afrique	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0	ANT 3073	Méthodes de collaboration ethnographique	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0	ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0S	ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0J
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0	ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0	ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0	ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0J
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0	ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0	ANT 3809Z	Séminaire d'ethnologie	3.0J
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0	ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0J
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0	ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0J
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0	ANT 3830	Anthropologie et santé mondiale	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0	ANT 3853	Texte ethnographique et terrain	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0	ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0	ANT 3855	Autochtones de l'Ouest nord-américain	3.0
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0J	ANT 3858	Autochtones d'Amérique latine	3.0J
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0	ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0	ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0	ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
ANT 3022	Anthropologie de l'humanitaire	3.0	AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0J			

Bloc 71B Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0J	ANT 3260	La théorie en archéologie	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0	ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0J
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0	ANT 3281	Fouilles en archéologie	6.0
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0J	ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0J
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0	ANT 3285	Céramiques en archéologie: théories et techniques	3.0J
ANT 2266	Approche interdisciplinaire en archéologie	3.0	ANT 3287	Archéologie maritime	3.0J
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0	ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0S			
ANT 2290	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie	3.0	ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0J	ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0J
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0S	ANT 3882	Préhistoire du Québec	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0J	ANT 3884	Préhistoire de l'Amérique de Sud	3.0
			ANT 3885	Préhistoire de l'Amérique du Nord	3.0

Bloc 71C Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0J	ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0	ANT 3460	Concepts, méthodes en paléanthropologie	3.0
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0	ANT 3470	Méthodes de la bioarchéologie	3.0J
ANT 2440	Génétique, épigénétique et anthropologie	3.0	ANT 3471	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie	3.0J
ANT 2454	La primatologie	3.0J	ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0J	ANT 3891	Bioarchéologie et peuplement en Afrique	3.0

Bloc 71D Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0J	ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 2610	L'analyse ethnolinguistique	3.0	ANT 3626	Langage et genre social	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0J	ANT 3631	Changement social et linguistique	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0J	ANT 3632	L'origine du langage	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0	ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0	ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0	ANT 3877	Les mondes celtes: langues et civilisations	3.0J
ANT 2665	Description ethnolinguistique	3.0	AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Anthropologie	Baccalauréat	90 crédits	1-050-1-0	Jour
Anthropologie	Majeure	60 crédits	1-050-2-0	Jour
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Psychologie	Mineure	30 crédits	1-220-4-0	Jour
Sociologie	Mineure	30 crédits	1-255-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.